

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelier sont convoqués au siège social, 187, avenue Hassan II – Casablanca, en Assemblée Générale Ordinaire:

Le Lundi 20 Avril 2015, à 11 Heures

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation;
2. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 ;
3. Lecture et examen du rapport des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 ;
4. Lecture et examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
5. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 ;
6. Affectation du résultat ;
7. Jetons de présence ;
8. Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05;
9. Renouvellement des mandats d'administrateurs;
10. Démission et cooptation d'un administrateur;
11. Ratification de la cooptation d'administrateurs;
12. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

Modalités de participation à l'Assemblée

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agréé cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187, avenue Hassan II, le lundi 20 Avril 2015, à partir de 10H30 minutes.

Il est à rappeler, à cet égard, que les états de synthèse au titre de l'exercice 2014 ont été publiés dans les journaux suivants dûment habilités à recevoir les annonces légales :

- L'Économiste du Mardi 17 Mars 2015
- La Tribune le Jeudi 26 Mars 2015

Données de contact :

- Mlle Amal MOUHOUB
- Tel : 05 22 47 94 24
- Adresse : Siège Social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187 Avenue Hassan II.

Projets de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Date : Lundi 20 Avril 2015 à 11 Heures.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modalités de la convocation faite par le Conseil d'Administration dans le fond et dans la forme et la considère valable dans tous ses effets. Elle en donne au Conseil décharge définitive.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes de l'exercice 2014, tels qu'ils ont été établis et présentés et faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 470.137.819,77 dirhams pour les comptes sociaux.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du conseil d'Administration, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2014.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- Constate que le bénéfice distribuable, compte tenu du report à nouveau créditeur de 320.036.938,51 dirhams, est de 766.667.867,29 dirhams.
- Décide de fixer le montant des dividendes à distribuer comme suit :

- Dividende ordinaire à 14 dirhams par action.
- Dividende exceptionnel à 2 dirhams par action.

Soit un montant total de dividendes de 16 dirhams par action.

- Prend acte que le montant total à distribuer à titre de dividendes ordinaire et exceptionnel pour l'exercice 2014 s'élève à 425 729 360,00 dirhams.

- Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau, pour un montant de 340 938 507,29 dirhams.

Récapitulatif de l'affectation des résultats :

	(Montant en dirhams)
Bénéfice de l'exercice	470 137 819,77
Déduction des pertes antérieures	0,00
Bénéfice de l'exercice après déduction des pertes	470 137 819,77
Réserve légale (-)	23 506 890,99
Report à nouveau bénéficiaire exercice antérieur	320 036 938,51
Nouveau solde formant le bénéfice distribuable de l'exercice	766 667 867,29
Nombre d'actions	26 608 085,00
Dividende ordinaire par action	14
Dividende exceptionnel par action	2
Sommes distribuable à titre de dividendes aux actionnaires	425 729 360,00
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	340 938 507,29

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice 2014.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, approuve les conclusions dudit rapport.

SEPTIEME RESOLUTION : DEMISSION ET COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Anass HOUIR ALAMI du Conseil d'Administration de CIH. L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en remplacement de Monsieur Anass HOUIR ALAMI telle que faite par le Conseil d'Administration du 11/03/2015, de Monsieur Abdellatif ZAGHOUN, en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

HUITIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur, pour six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020 :

- Monsieur Ahmed RAHOU, Président Directeur Général ;
- La société Massira Capital Management, représentée par Monsieur SAID LAFTIT ;
- La société HOLMARCOM représentée par Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH ;
- Monsieur Mohammed Amine BENHALIMA, Directeur Général Adjoint de la CDG ;
- Monsieur Mustapha LAHBOUBI, Directeur du Pôle Risk Management, CDG.

NEUVIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA NOMINATION D' ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Omar LAHLOU en qualité d'administrateur, faite par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2014 pour six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Karim CHIOUAR en qualité d'administrateur, faite par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2014 pour six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

DIXIEME RESOLUTION : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme M.Faiçal MEKOUAR, Cabinet Fidaroc Grant Thornton, Commissaire aux comptes pour une durée de 3 exercices (exercices 2015, 2016 et 2017), expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme M. Abdelaziz ALMECHATT, Cabinet Coopers Audit, Commissaire aux comptes pour une durée de 3 exercices (exercices 2015, 2016 et 2017), expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

ONZIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

EXTRAITS DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier applique:

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
 - les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
 - les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

NORMES, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés.
- Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes
- Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Méthodes d'évaluation

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le modèle linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014

Immeubles et constructions à usage administratif :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50
Catégorie B	Façade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30
Catégorie C	Étanchéité, électricité, pré-cablage	15
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10

Immeubles et constructions à usage touristique :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvres terrassement, structure métallique	50
Catégorie B	Menuiserie, revêtement, cloisons amovibles et aménagement extérieurs	15
Catégorie C	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, équipements cuisines, étanchéité, électricité	10
Catégorie D	Equipements hôteliers, mobiliers, équipements piscine, peinture	5

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

TEST DE DÉPRÉCIATION ET PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash flow normatif à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :

- un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;
- un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;
- un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales et entreprises associées, à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ». Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des Créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte.

Les événements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur,
- une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts,
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur,
- une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur,
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières,
- des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :

- des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteints leurs limites de crédit,
- des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue et correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances en souffrance assorties de provisions ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :

- qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) (Base IAS 39 §AG86),
- que même lorsqu'une garantie couvre une créance à 100 %, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables « gains ou pertes latents ou différés ». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers: présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe CIH offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants :

- prime de fin de carrière ;
- prime d'ancienneté ;
- indemnité de départ à la retraite anticipé.

Régimes à prestations définies

L'engagement porte sur un montant ou niveau de prestations prédéfini. La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultat, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié.

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014

La méthode dite du « corridor » a été supprimée à partir du 1er Janvier 2013 avec l'obligation de reconnaître les écarts actuariels en capitaux propres (autres éléments du résultat global) et avec l'application d'une table de mortalité prospective.

Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Le CIH doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages long terme	
	31-Décembre-14	31-Décembre-13	31-Décembre-14	31-Décembre-13
Hypothèses (moyennes pondérées)	-	-	-	-
Taux d'actualisation	5,50%	5,70%	5,70%	6,00%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des actifs	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires :	-	-	-	-
- Actifs	1 657	1 631	1 657	1 631
- Retraités	-	-	-	-
Composition de l'actif de régime	-	-	-	-

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque situé entre 0,90% et 1,50%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté les maturités respectives suivantes ont été retenues : 13 ans et 7 ans.

IMPOTS DIFFERES

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions- Prestation de services et autres.

Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

COUT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans les paragraphes consacrés aux produits d'intérêts et de commissions.

Il s'agit principalement des produits de location ou d'exploitation directe générés par les unités hôtelières

du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis semestriellement à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle ou une influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le fait de détenir le pouvoir sur l'entité, d'être exposé ou de bénéficier de droits sur les rendements variables vu l'implication dans l'entité et enfin, le fait d'avoir la capacité d'influer sur ces rendements eu égard du pouvoir détenu.

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Participations dans les entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre ou semestriels au 30 juin.

Une liste des entités consolidées par le Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

GOODWILL

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014

Lors de la cession d'une filiale, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients
- Goodwill;
- Provisions pour risques et charges
- Avantages au personnel.

OPERATIONS DE TITRISATION

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure 'Entité Structurée' : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts.

Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

1. Augmenter la capacité de financement d'un établissement : La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour le CIH. C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire.
2. Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;
3. Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

Le CIH a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par le CIH en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1 000 millions de dirhams, le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1 500 millions de dirhams et le quatrième fonds a été émis en avril 2014 portant sur un montant de 1 200 millions de dirhams.

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités structurées au sens des dispositions de l'IFRS 10, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine*	Solde au 31/12/2014*
Crédilog II	Prêts hypothécaires	2003	1 000	-**
Crédilog III	Prêts hypothécaires	2008	1 500	767,3
Crédilog IV	Prêts hypothécaires	2014	1 200	1023,6

*En millions de dirhams

** Fonds liquidé en 2014.

RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS PARTIE I : GOUVERNANCE ET GESTION DES RISQUES AU SEIN DU CIH

Le dispositif de gestion des risques du CIH s'inscrit dans le cadre du respect des dispositions réglementaires émises en la matière par le régulateur national.

Ce dispositif se fixe comme objectif d'assurer une veille permanente concernant les meilleures pratiques en matière de gestion des risques afin d'en assurer le déploiement progressif de manière à garantir un équilibre permanent entre le développement des activités du CIH et la maîtrise des risques y afférents.

I. GOUVERNANCE DES RISQUES

Le mode de gouvernance de la banque a connu une évolution au cours du 1er semestre 2009 qui s'est matérialisé à travers :

La transformation juridique du CIH en SA à Conseil d'Administration :

Après promulgation de la loi ayant modifié la loi N° : 17/95 relative aux sociétés anonymes, et afin de tirer profit de ses apports en matière de gouvernance, et sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale Mixte du 28 05 2009 a décidé la transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, effective à partir de la date du 28 mai 2009 et l'adoption de nouveaux statuts de la banque.

Modalité d'exercice de la Direction Générale :

- Conformément à la loi N°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la Loi 20-05 promulguée par le Dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 et conformément aux nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale Mixte du 28 Mai 2008, le Conseil d'Administration décide que la direction générale de la société sera assumée, sous sa responsabilité, par un Directeur Général.
- Conformément aux dispositions de la loi n°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la loi 20-05 sur les sociétés anonymes, Le Conseil d'administration du 07 Octobre 2009 a décidé que le mode d'exercice de la Direction Générale est dorénavant exercé par un Président Directeur Général.
- L'Assemblée Générale du 11 Novembre 2009 a pris acte que le mode d'exercice de la Direction Générale choisi par le Conseil d'Administration en date du 28 mai 2009 est modifié par le Conseil d'Administration du 07 Octobre 2009 conformément aux dispositions de la loi n°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la loi 20-05 sur les sociétés anonymes.

Le système de gouvernance des risques adopté par le CIH s'inscrit dans le respect des dispositions émises en la matière par Bank Al-Maghrib, notamment les circulaires et directives portant sur le contrôle interne et sur la bonne Gouvernance des établissements de crédit.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable en dernier ressort de la solidité financière du CIH. Il arrête les orientations stratégiques du CIH et assure la surveillance de la gestion de ses activités.

Il approuve, sur proposition du Président Directeur Général, la stratégie globale du CIH et sa politique de gestion des risques.

Il s'assure de la mise en œuvre, par le Président Directeur Général, d'un système de mesure, de maîtrise, de surveillance et de contrôle des risques et valide les limites globales d'expositions aux risques fixées par la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé des expositions aux risques du CIH à travers notamment le Comité d'Audit.

ROLE DE LA DIRECTION GENERALE

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre de la stratégie risque fixée par le Conseil d'Administration. Elle décline cette stratégie en politique et limites et veille à leur application dans les processus de gestion et d'allocation des fonds propres.

La Direction Générale définit les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion des risques et s'assure de la mise en place d'un système de contrôle interne indépendant et efficace.

Elle s'assure de l'existence d'un système de Reporting approprié qui lui permet de disposer d'informations pertinentes et régulièrement mises à jour sur l'exposition du CIH aux différents risques.

La Direction Générale se fait assister dans ces missions par des structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle et par des Comités spécialisés de suivi et de surveillance des risques.

ROLE DES STRUCTURES ET COMITES SPECIALISES DANS LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTROLE

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des normes et procédures internes. Ces structures rendent compte régulièrement à des Comités relevant de la Direction Générale en charge du suivi des aspects risques et contrôles.

Les structures

- La Direction des Engagements
- La Direction des Risques
- Le Pôle Conformité
- La Direction de l'Audit et de l'Inspection Générale

Les Comités relevant de la Direction Générale

- Le Comité de Management des Risques;
- Le Comité du Contrôle Interne ;
- Le comité de pilotage des risques de crédit
- Le Comité des Engagements ;
- Le Comité de Recouvrement ;
- Le Comité de Suivi des Risques sensibles ;
- Le Comité de Suivi des Affaires Spéciales ;
- Le Comité de Suivi du Contentieux ;
- Le Comité de Provisionnement ;
- Le Comité ALM ;
- Le Comité de Conformité ;
- Le comité des risques opérationnels.

II. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

En ligne avec les exigences de Bâle II et de Bâle III et des dispositions réglementaires en vigueur, le CIH a procédé à la formalisation des politiques des risques qui fixent, pour l'ensemble des risques, les règles et bonnes pratiques de gestion à respecter à chaque étape des processus de décision et de gestion à savoir, l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle. Ces politiques sont régulièrement mises à jour et font l'objet de validation par le Conseil d'Administration du CIH.

IDENTIFICATION

L'identification des risques constitue une étape clé dans les processus de gestion des risques du CIH. A ce titre, la banque a lancé d'importantes actions pour constituer une cartographie par nature de risque.

MEASURE

Le CIH a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel permet au CIH de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive de l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre requise.

Pour l'évaluation du risque de crédit à l'octroi, le CIH a mis en place un système de notation interne pour les crédits aux particuliers, d'une grille de notation pour les crédits à la promotion immobilière et les crédits aux entreprises. Ces modèles sont utilisés aussi pour la revue annuelle des portefeuilles.

Pour les risques opérationnels, Le CIH a mis en place un progiciel pour la gestion en work-flows de ces risques.

MAITRISE

Une fois les risques identifiés et mesurés, il s'agit de veiller à leur maîtrise en vue de leur atténuation à travers des mesures dédiés à cet effet (politiques de gestion des risques, limites, plans d'urgence, ...).

Limites

L'objectif des limites est de contenir les risques à des niveaux compatibles avec les politiques internes et les seuils de tolérance aux risques fixés par le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

Le CIH a mis en place des limites pour les risques de crédit, de marché, de taux et de liquidité.

Plan d'urgence

Un plan d'urgence permet, en cas de crise, de déclencher certaines actions permettant de limiter les conséquences liées aux risques. Ce plan couvre des risques spécifiques, comme le risque de liquidité ou la continuité d'exploitation (PCA et PSI) en cas de survenance d'événements majeurs.

CONTROLE ET SURVEILLANCE

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (Surveillance Permanente) et un contrôle de deuxième niveau par le Pôle Conformité pour ce qui est du risque de non conformité et les autres acteurs du contrôle interne pour les autres catégories de risque (Direction des Risques, Direction de la Comptabilité, RSSI...). La Direction de l'Audit assure un contrôle de troisième niveau.

Par ailleurs, l'une des missions de la Direction des risques consiste à suivre et à reporter régulièrement les expositions de la banque aux différents risques et le respect des limites fixées à travers un système de Reporting.

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014

PARTIE II : DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

I. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Dans le cadre de la mise en place des méthodes avancées de calcul des risques de crédit, le CIH a élaboré :

- Un modèle de notation pour la promotion immobilière
- Un modèle de notation pour les entreprises
- Un modèle de sélection des bons payeurs pour la clientèle des professionnels
- Des modèles de scoring à l'octroi et des modèles de notation pour la clientèle Retail.

PRINCIPES DE BASE REGISSANT L'ACTIVITE DE CREDIT

L'activité de crédit au C.I.H s'appuie sur les principes de base suivants, en particulier :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes et politiques de risques régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opéré par des structures indépendantes ;
- Recours aux systèmes de notation en tant qu'outils d'aide à la prise de décisions d'octroi et de tarification ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.

SURVEILLANCE ET PILOTAGE DU RISQUE DE CREDIT

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CREDIT

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction des Engagements d'une part et la Direction des Risques, d'autre part.

Des reportings sont régulièrement adressés au comité d'audit, au comité de management des risques et au comité de pilotage des risques de crédit.

ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES ENGAGEMENTS

Répartition des encours de crédit par marché et par nature de crédit

- La répartition de l'encours global des crédits par marchés de clientèle, au 31 Décembre 2014, reflète :
- le positionnement stratégique de la banque autour du financement des besoins des particuliers et de la famille puisque les crédits aux particuliers représentent 64% du total des encours hors contentieux ;
 - la forte concentration de l'activité de crédit à l'habitat, dans la mesure où les crédits à la production et à l'acquisition de logements représentent 94,30% des encours hors contentieux de la banque de détail ;

Dans le domaine de la promotion immobilière, les deux régions du Grand Casablanca et du Rabat et région concentrent plus de la moitié de l'encours global (PI hors contentieux) des crédits.

Qualité du portefeuille de crédit

Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 Milliards de Dirhams à fin 2004 à 2,64 milliards de Dirhams au 31/12/2014.

Le taux de CES s'établit à 6,97 % au 31/12/14. (en créances nettes d'agios réservés).

II. RISQUE OPERATIONNEL

DEFINITION DU RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Afin de cerner l'ensemble du périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels, la banque a mis en place un progiciel dédié et a assuré des actions de conduite de changement pour les intervenants dans le processus de gestion de ces risques. Ce progiciel permet une gestion en workflow des déclarations d'incidents (agences et entités centrales), la formalisation des résultats des exercices d'autoévaluation et le suivi des plans d'actions correctives.

Un reporting est adressé régulièrement au Comité Pilotage des Risques Opérationnels et au Comité Management des Risques ce qui permet une prise de décision sur les actions à mener pour la réduction des risques.

LE PLAN DE CONTINUTE DES ACTIVITES

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action documenté, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Depuis sa conception initiale, le plan de continuité d'activité couvre aujourd'hui les processus vitaux de la banque. Il fait l'objet d'une mise à jour continue au regard des évolutions que connaissent les activités critiques de la Banque.

III. RISQUE DE MARCHÉ

DEFINITION DU RISQUE DE MARCHÉ

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

ROLE DE LA SALLE DES MARCHES

La Direction Marchés des Capitaux est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle est chargée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

ROLE DE LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des Risques est en charge de l'évaluation des Risques de Marché. A ce titre, elle décline la stratégie risque en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi.

IV. GESTION ACTIF - PASSIF

EVALUATION DES RISQUES DE TAUX D'INTERET ET DE LIQUIDITE

EVALUATION DU RISQUE GLOBAL DE TAUX

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par CIH Bank se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Une distinction est faite également entre la sensibilité CT (maturités inférieures à 1an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 7 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 7 ans).

Il se dégage de l'application de cette méthode au 31/12/2014, une sensibilité du bilan de la banque, à une variation de +1% de la courbe des taux, de -343 millions DH soit -9,74% des fonds propres réglementaires.

EVALUATION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire.

La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans) ;
- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité ;
- Ce dernier est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels.

COUVERTURE DES GAPS DE TAUX ET DE LIQUIDITE

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites ALM. Ces principales mesures sont les suivantes :

- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;
- L'émission de certificats de dépôts
- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires subordonnés ou classiques ;
- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux et de durée des prêts ;
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;
- La mise en place, le cas échéant, d'engagements de refinancement auprès des actionnaires de référence.

SUIVI DES RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITE

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un reporting trimestriel. En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction des Risques. Ce suivi est renforcé par des limites d'exposition à ces risques et un système de reporting régulier.

Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt et de liquidité de CIH Bank. Ces données sont présentées au Comité ALM, au Comité Management des Risques et au Comité d'Audit.

V. RATIO DE SOLVABILITE ET ACTIFS PONDERES

Au 31 décembre 2014, en application des dispositions de la circulaire 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, les fonds propres réglementaires de CIH Bank s'établissent à 3,53 milliards DH, composés essentiellement de fonds propres de catégorie 1. Rapportés aux risques pondérés au titre de l'ensemble des risques de la banque, le ratio de solvabilité devrait s'établir à 15,65%.

RISQUE DE CREDIT

En application de l'approche standard, les actifs pondérés au titre du risque de crédit à fin décembre 2014 s'élevaient à 19 741 MDHS soit 87,6% de l'ensemble des risques rapportés aux fonds propres.

RISQUE DE MARCHÉ

Au vu de la situation arrêtée à fin décembre 2014 de la position de change de la Banque, les exigences en fonds propres au titre du risque de marché s'établissent à 10,8 MDHS.

RISQUE OPERATIONNEL

En application de l'approche « indicateur de base », les actifs pondérés au titre du risque opérationnel représentent 2 667 MDHS au 31 Décembre 2014 pour une exigence en fonds propres de 213 MDHS.

INFORMATION SUR LE CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de 2 660 808 500 dirhams (Deux Milliards Six Cent Soixante Millions Huit Cent Huit Mille Cinq Cent dirhams) divisé en 26 608 085 (Vingt Six Millions Six Cent Huit Mille Quatre Vingt Cinq) actions, d'une valeur nominale de Cent (100) dirhams chacune, toutes de même catégorie.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ANNEE 2014

Le Conseil d'Administration réuni le 11/03/2015 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

	2014
Bénéfice de l'exercice	470.137.819,77
Déduction des pertes antérieures	0,00
Solde s'élevant à	470.137.819,77
Réserve légale [-]	23.506.890,99
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	320.036.938,51
Nouveau solde formant un bénéfice distribuable de l'exercice	766.667.867,29
Dividende ordinaire par action	14
Dividende exceptionnel par action	2
Nombre d'actions	26.608.085
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	425 729 360,00
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	340 938 507,29

Le dividende global (ordinaire et exceptionnel) de 16 dirhams par action sera mis en paiement, en numéraire, à partir du 1er juillet 2015.

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2014

(en milliers MAD)

ACTIF	31/12/14	31/12/13
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 092 174	2 460 839
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	214 812	1 287 586
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 030 022	493 848
6. Prêts et créances sur la clientèle	32 605 804	31 790 220
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 521 808	2 220 549
9. Actifs d'impôt exigible	315 808	282 305
10. Actifs d'impôt différé	3	5 063
11. Comptes de régularisation et autres actifs	711 998	659 539
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	572 852	561 818
14. Immeubles de placement	712 223	434 829
15. Immobilisations corporelles	1 039 937	961 487
16. Immobilisations incorporelles	146 441	116 986
17. Ecarts d'acquisition	174 884	174 884
Total de l'Actif	43 138 767	41 649 953

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
1. + Intérêts et produits assimilés	2 392 398	2 372 833
2. - Intérêts et charges assimilées	(995 095)	(958 818)
3. MARGE D'INTERET	1 397 303	1 414 015
4. + Commissions (produits)	201 727	184 050
5. - Commissions (charges)	(21 078)	(17 270)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	180 649	166 779
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	17	2
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	11 718	23 517
9. + Produits des autres activités	524 676	492 723
10. - Charges des autres activités	(413 391)	(366 685)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	1 700 970	1 730 351
12. - Charges générales d'exploitation	(914 492)	(870 466)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(96 950)	(105 130)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	689 528	754 755
15. Coût du risque	51 641	(29 802)
16. RESULTATS D'EXPLOITATION	741 169	724 954
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	25 203	26 662
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	17 174	17 408
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	3 478
20. RESULTAT AVANT IMPOT	783 546	772 501
21. - Impôt sur les résultats	(283 533)	(258 116)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
23. RESULTAT NET	500 013	514 385
24. Intérêts minoritaires	(17 807)	366
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	482 206	514 751
26. Résultat de base par action en dirham	18,1	19,3
27. Résultat dilué par action en dirham	18,1	19,3

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
dividendes reçus et produits sur AFS	8 586	28 383
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession actifs disponibles à la vente	4 047	687
Dépréciation durable	-957	-6 756
Reprise de dépréciation	41	1 203
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la JV des AFS, lorsque l'élément couvert est cédé	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	11 718	23 517

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
Charges de personnel	492 377	471 827
Impôts et taxes	29 113	28 164
Services extérieurs et autres charges	393 002	370 474
Charges d'exploitation	914 492	870 466

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2014

(en milliers MAD)

PASSIF	31/12/14	31/12/13
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	877	181
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	4 125 312	4 525 905
5. Dettes envers la clientèle	22 428 918	22 212 014
6. Titres de créance émis	10 065 601	8 581 948
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	271 467	270 948
9. Passifs d'impôt différé	95 341	91 458
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 042 539	743 842
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	206 734	230 516
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
16. Capitaux propres	4 901 978	4 793 141
17. Capitaux propres part du groupe	4 790 642	4 702 663
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. Réserves consolidées	1 641 804	1 521 845
20. Gains ou pertes latents ou différés	5 824	5 258
21. Résultat de l'exercice	482 206	514 751
22. Intérêts minoritaires	111 336	90 478
Total du Passif	43 138 767	41 649 953

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(en milliers MAD)

FLUX DE TRESORERIE	31/12/14	31/12/13
1. Résultat avant impôts	783 546	772 501
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	426 198	400 007
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	91	(458)
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(32 430)	(316 626)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(9 811)	(70 537)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(25 203)	(26 662)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	12 402	(8 286)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(8 341)	(2 133)
9. +/- Autres mouvements	(33 316)	(21 801)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	329 590	(46 496)
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(488 377)	571 712
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(559 923)	1 843 733
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 076 550	2 187 716
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	177 522	(175 509)
15. - Impôts versés	(243 895)	(258 116)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(38 122)	4 169 536
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	1 075 014	4 895 541
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(1 236 592)	(2 172 323)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	0	0
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(837 874)	(351 348)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(2 074 466)	(2 523 671)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(415 021)	(384 767)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 496 999	(516 155)
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 081 978	(900 922)
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	82 526	1 470 948

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	31/12/14	31/12/13
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 441 999	971 051
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	2 460 658	1 065 136
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(18 659)	(94 084)
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	2 524 525	2 441 999
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	2 091 297	2 460 658
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	433 227	(18 659)
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	82 526	1 470 948

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(en milliers MAD)

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2013	2 660 809	-	-	2 049 636	5 258	4 715 703	90 478	4 806 181
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	(12 987)	-	(12 987)	-	(12 987)
Autres mouvements	-	-	-	(53)	-	(53)	-	(53)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2013	2 660 809	-	-	2 036 596	5 258	4 702 663	90 478	4 793 141
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(399 121)	-	(399 121)	-	(399 121)
Résultat de l'exercice	-	-	-	482 206	-	482 206	17 807	500 013
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)	-	-	-	-	566	566	-	566
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	-	-	-	-	566	566	-	566
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2014	2 660 809	-	-	2 119 681	5 824	4 786 313	108 286	4 894 599
Changement de méthodes comptables et corrections d'erreurs	-	-	-	4 672	-	4 672	3 050	7 722
Autres mouvements	-	-	-	(344)	-	(344)	-	(344)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2014	2 660 809	-	-	2 124 009	5 824	4 790 642	111 336	4 901 978

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

(en milliers MAD)

	Valeur brute au 31/12/2014	Valeur brute au 31/12/2013
A vue	519 963	483 058
Comptes ordinaires	299 421	165 985
Prêts et comptes au jour le jour	219 393	300 000
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Autres prêts et créances	1 149	17 074
A terme	510 278	11 008
Prêts et comptes à terme	300 543	-
Prêts subordonnés et participants	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	201 156	-
Créances rattachées	8 579	11 008
Autres prêts et créances	-	-
Total Brut	1 030 241	494 067
Dépréciation	219	219
Total Net	1 030 022	493 848

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers MAD)

	Valeur brute	31/12/13	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	31/12/14
Valeur brute	320 346			73 687	13 140	380 894
Amortissement & dépréciation	203 360			31 092	0	234 453
Net	116 986					146 441

GOODWILL

(en milliers MAD)

	31/12/13	Augmentation	Diminution	Perte de valeur de la période	Reclassement	31/12/14
Valeur brute	179 384	-	-	-	-	179 384
Jbilet (fonds commercial)	2 000	-	-	-	-	2 000
Somical (fonds commercial)	300	-	-	-	-	300
Belle-vue	2 200	-	-	-	-	2 200
Sofac	174 884	-	-	-	-	174 884
Cumul des pertes de valeur	4 500	-	-	-	-	4 500
Jbilet (fonds commercial)	2 000	-	-	-	-	2 000
Somical (fonds commercial)	300	-	-	-	-	300
Belle-vue	2 200	-	-	-	-	2 200
Valeur nette au bilan	174 884	-	-	-	-	174 884

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers MAD)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/14	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	-	4	3 621 547	8 338 362	11 959 914	11 343 877
Comptes d'épargne	-	-	6 898	3 730 646	3 737 544	3 380 664
Dépôts à terme	72 500	456 853	329 801	2 940 885	3 800 039	5 091 528
Autres comptes créditeurs	-	3 288	69 119	1 317 650	1 390 057	1 405 013
Intérêts courus à payer	1 056	5 995	2 292	28 885	38 228	56 326
Autres dettes envers la clientèle	-	1 503 137	-	-	1 503 137	934 606
TOTAL	73 556	1 969 277	4 029 657	16 356 428	22 428 919	22 212 014

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers MAD)

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/14	Total 31/12/13
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	-	1 570 556	154 465	1 725 021	1 478 587
- Comptes à vue débiteurs	-	-	725 993	29 095	755 088	739 492
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	149 546	-	149 546	58 586
- Crédits à l'exportation	-	-	12 368	-	12 368	9 577
- Autres crédits de trésorerie	-	-	682 649	125 370	808 019	670 932
Crédits à la consommation	-	-	-	2 970 606	2 970 606	2 954 106
Crédits à l'équipement	-	-	947 999	-	947 999	682 807
Crédits immobiliers	-	-	6 011 319	18 308 659	24 319 978	24 187 604
Autres crédits	-	-	3 967	1 378 879	1 382 846	1 362 493
Créances acquises par affectage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	-	19 200	20 987	40 187	20 307
Créances en souffrance	-	-	641 288	1 874 183	2 515 471	2 607 531
Dépréciation	-	-	156 225	1 147 560	1 303 784	1 508 201
- Sur base individuelle	-	-	-13 141	1 106 579	1 093 438	1 311 043
- Sur base collective	-	-	169 366	40 981	210 347	197 157
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	7 481	7 481	4 985
TOTAL	-	-	9 038 104	23 567 700	32 605 804	31 790 220

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers MAD)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc				Total 31/12/14	Total 31/12/13
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établis de crédit et assimilés au Maroc	Etablis de crédit à l'étranger		
Comptes ordinaires créditeurs	-	58 093	9 293	364	67 751	111 984
Valeurs données en pension	1 300 205	-	-	-	1 300 205	2 047 411
- à jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	1 300 205	-	-	-	1 300 205	2 047 411
Emprunts de trésorerie	-	400 000	-	-	400 000	270 000
- à jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	400 000	-	-	400 000	270 000
Emprunts financiers	-	2 311 709	-	-	2 311 709	2 037 717
Autres dettes	-	30 418	-	-	30 418	43 230
Intérêts courus à payer	632	9 880	4 717	-	15 229	15 563
TOTAL	1 300 837	2 810 101	14 010	364	4 125 312	4 525 905

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

(en milliers MAD)

Libelle	31/12/13	Augmentation	Diminution	31/12/14
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	5 136 900	6 594 100	4 817 400	6 913 600
Intérêts courus non échus	92 325	126 294	89 370	129 249
Emprunts obligataires	1 426 640	-	99 990	1 326 650
Intérêts courus non échus	50 785	43 906	50 785	43 906
Autres dettes représentées par un titre	1 812 373	-	216 114	1 596 258
Intérêts courus non échus	62 926	55 937	62 926	55 937
TOTAL	8 581 948	6 820 237	5 336 585	10 065 601

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014

ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
Résultat net	500 013	514 385
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	226	-8 157
Ecart de conversion	-	-
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	566	4 830
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	-	-
Impact IAS 19/OCI	-341	-12 987
Eléments relatifs aux sociétés mise en équivalence	-	-
Total cumulé	500 239	506 228
Part du groupe	482 431	506 594
Part des minoritaires	17 807	-366

VALEURS EN CAISSE (en milliers MAD)

Valeur	31 DECEMBRE 2014		31 DECEMBRE 2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	398 930	-	387 552	-
Banques centrales, CCP	1 693 244	877	2 073 287	181
Total	2 092 174	877	2 460 839	181

IMPÔTS (en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
Actifs d'impôt différé	3	5 063
Passifs d'impôt différé	95 341	91 458
Position nette	(95 338)	(86 395)

IMMEUBLES DE PLACEMENT (en milliers MAD)

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2014		Valeur brute au 31/12/2013		Juste valeur au 31/12/2014
	Acquisitions	Cessions	Acquisitions	Cessions	
Valeur brute	614 029	321 060	16 308	918 781	1 028 627
Amortissement & Dépréciation	179 200	32 158	4 800	206 558	-
Net	434 829			712 223	

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (en milliers MAD)

Valeur brute	Valeur	
	31/12/2014	31/12/2013
Titres à revenus variables	-	-
Cotés	26 527	8 359
Non cotés	13 017	13 213
Titres à revenus fixes	-	-
Cotés	-	102
Non cotés	61 600	1 253 377
Autres (parts opcvn)	113 668	12 535
Total	214 812	1 287 586
Dont gains et pertes latents	5 824	5 258
Dont provisions pour dépréciation	201 999	201 905

ENGAGEMENTS SOCIAUX ET AVANTAGES AU PERSONNEL (en milliers MAD)

Détail des charges	31/12/14	31/12/13
Salaires	224 960	214 673
Indemnités diverses	168 262	159 455
Cotisations sociales	89 787	89 592
Autres charges de personnel	9 368	8 108
Total	492 377	471 827

Effectif fin de période

	31/12/14	31/12/13
Employés	723	700
Cadres	1 310	1 224
Total	2 033	1 924

Avantages du personnel

Montant (Provisions) au 1er janvier 2013	(103 321)
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	(17 458)
Reprises pour utilisation / Prestations payées	5 262
Variation de périmètre	-
Application IAS 19 révisée	(20 615)
Business combination (seulement si significatif)	-
Ecart de conversion	-
Montant (Provisions) au 31 Décembre 2013	(136 132)
Montant (Provisions) au 1er janvier 2014	(136 132)
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	(16 399)
Reprises pour utilisation / Prestations payées	7 299
OCI	(541)
Variation de périmètre	-
Business combination (seulement si significatif)	-
Ecart de conversion	-
Montant (Provisions) au 31 Décembre 2014	(145 773)

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers MAD)

Libelle	31/12/13	Impact variation périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/14
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	24 376	-	643	20 297	4 723
Provisions pour affaires sociales	25 543	-	1 304	491	26 356
Provisions pour autres risques et charges	55 259	-	3 350	17 658	40 951
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	125 338	-	16 665	7 299	134 705
TOTAL	230 516	-	21 962	45 744	206 734

Ventilation des provisions

	31/12/13	31/12/14
Court terme	-	-
Long terme	230 516	206 734
TOTAL	230 516	206 734

MARGE D'INTÉRÊT (en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
Sur opérations avec les établissements de crédits	20 881	7 225
Sur opérations avec la clientèle	2 225 342	2 235 370
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	17 964	103 832
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	127 072	25 414
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	1 140	991
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts	2 392 398	2 372 833
Sur opérations avec les établissements de crédits	101 098	186 988
Sur opérations avec la clientèle	446 383	365 819
Actifs financiers disponibles à la vente	22 086	185
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 549	-
Sur dettes représentées par titres	421 507	402 779
Sur dettes subordonnées	0	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	-
Sur opérations de crédit bail	2 474	3 047
Autres intérêts et produits assimilés	0	-
Charges d'intérêts	995 095	958 818

COMMISSIONS NETTES (en milliers MAD)

	31/12/14			31/12/13		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	4 500	-4 500	-	5 470	-5 470
Sur opérations avec la clientèle	24 314	-	24 314	26 918	-	26 918
Sur opérations sur titres	368	-	368	9 563	-	9 563
Sur opération de change	3 702	-	3 702	3 488	-	3 488
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	173 343	16 578	156 764	144 081	11 801	132 280
- Produits nets de gestions d'OPCVM	9 012	-	9 012	-	-	-
- Produits nets sur moyens de paiement	60 487	-	60 487	57 296	-	57 296
- Autres	103 843	16 578	87 265	86 785	11 801	74 984
Produits nets des commissions	201 727	21 078	180 649	184 050	17 270	166 779

Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'actualisation

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi	
	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-14	31-déc-13
Engagement net	48 694	45 632	97 079	90 500
Limitation de l'actif de retraite	-	-	-	-
Coûts des services passés non reconnus	-	-	-	-
Gains/Pertes actuariels non reconnus	-	-	-	-
Actif/Provision net figurant au bilan	48 694	45 632	97 079	90 500

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi	
	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-14	31-déc-13
Sensibilité de l'engagement	-9%	-9%	-6%	-6%
Sensibilité du coût des services	-15%	-15%	-8%	-8%
Sensibilité de la charge d'intérêt (taux d'actualisation)	9%	10%	6%	7%

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	31/12/14	31/12/13
Engagements de financements et de garantie donnés	4 298 052	3 482 117
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	150 689	189 041
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	150 689	189 041
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	3 527 371	2 975 582
- Crédits documentaires import	34 100	4 962
- Acceptations ou engagements de payer	26 761	87 901
- Ouvertures de crédit confirmés	3 210 432	2 861 471
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	20 329	20 448
- Autres engagements de financement donnés	235 749	800
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	849	869
- Crédits documentaires export confirmés	849	869
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	619 143	316 625
- Garanties de crédits données	144 519	8 192
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	192 207	258 444
- Autres cautions et garanties données	272 854	42 741
- Engagements en souffrance	9 563	7 248
Engagements de financements et de garantie reçus	5 212 626	4 640 060
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	625
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	625
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	5 212 626	4 639 435
- Garanties de crédits	5 212 626	4 639 435
- Autres garanties reçues	-	-

COÛT DU RISQUE (en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
Dotations aux provisions	291 560	410 652
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	289 994	405 306
Provisions pour dépréciation des titres AFS	-	-
Provisions pour risques et charges	1 566	5 346
Reprise de provisions	294 958	674 633
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	270 704	668 043
Provisions pour dépréciation des titres AFS	6 642	624
Provisions pour risques et charges	17 612	5 965
Variation des provisions	-3 398	-263 980
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	80 680	321 845
Récupérations sur prêts et créances amorties	-128 923	-28 063
Autres pertes	-	-
Coût du risque	-51 641	29 802

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	Pays	Déc-14		Déc-13		Méthode de consolidation
		% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	24%	24%	24%	24%	Mise en équivalence
Maroc Leasing	Maroc	34%	34%	34%	34%	Mise en équivalence
Sofac	Maroc	61%	61%	61%	61%	Intégration globale
Sofassar	Maroc	61%	61%	61%	61%	Intégration globale
Tivoli	Maroc	89%	89%	89%	89%	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 4	Maroc	N/A	N/A	-	-	Intégration globale

PASSIFS EVENTUELS

Le contrôle fiscal de Maroc Leasing portant sur l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu pour les exercices 2009 à 2012 inclus, ainsi que sur la taxe sur la valeur ajoutée pour les exercices 2007 à 2012 inclus, est toujours en cours. Le management de Maroc Leasing a apporté une réponse aux notifications reçues en rejetant l'essentiel des redressements et en demandant le recours devant la Commission Locale de Taxation.

PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS (en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
produits de la promotion immobilière	-	-
produits de l'activité hôtelière	32 577	13 854
Produits sur opération de location simple	-	-
charges de l'activité hôtelière	-9 552	(6 378)
variations de juste valeur des immeuble de placement	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-
Dotations & Reprises sur immeubles de placement	24 314	(12 650)
variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-
Autres produits	492 320	474 664
Autres charges	-428 374	(343 452)
Produits et charges nets des autres activités	111 285	126 038

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles et incorporelles	-96 950	-105 130
Dotations aux dépréciations des Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Total	-96 950	-105 130

GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS (en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-5 800	1 037
Plus-values de cession	6 247	11 481
Moins-values de cession	-12 048	-10 444
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	22 975	16 370
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17 174	17 408

IMPÔTS (en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
Charge d'impôts exigibles	278 148	276 275
Charge d'impôts différés	5 385	-18 160
Charge d'impôt de la période	283 533	258 116

	31/12/14	31/12/13
Résultat avant impôts, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultats des sociétés MEE	758 344	745 839
Taux d'impôt théorique	37%	37%
Impôt théorique	280 587	275 960
Ecart taux mère/filiales	(1 745)	(429)
Effet différences permanentes	4 691	(17 415)
Retraitement de la plus value de cession des titres consolidés	-	-
Effet des autres éléments	-	-
Charges effectif d'impôts	283 533	258 116

RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE ET DILUÉ (en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
Résultat net part du Groupe	482 206	514 751
Nombre d'actions ordinaires émises	26 608 085	26 608 085
Résultat par action de base et dilué en DH	18,1	19,3

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES

MISES EN ÉQUIVALENCE (en milliers MAD)

Entreprises associées	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Produit des activités ordinaires	Quote part dans le résultat
Maghreb Titrisation	3 835	4 984	25 338	18 145	1 213
Maroc Leasing	569 017	70 535	11 861 585	3 598 395	23 990
Total	572 852	75 519	11 886 923	3 616 540	25 203

VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION (en milliers MAD)

	31/12/14	31/12/13
Dépréciation des écarts d'acquisition actifs	-	-
Ecart d'acquisition négatifs	-	3 478
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	3 478

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
 EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH), comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4 901 978 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 500 013.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans

l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 12 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte-Audit

 Fawzi BRZTEL
 Associé

Mazars Audit et Conseil

 Kamal MOKDAD
 Associé Gérant